

Déclaration préalable à une vente en liquidation

(Articles L. 310-1, L. 310-5, R. 310-2 à R. 310-7, A. 310-1 et suivants du code de commerce)

**Ce document doit être dûment complété, daté, signé par le vendeur
ou par une personne ayant qualité pour le représenter,
et retourné par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise
au maire de la commune où les opérations de vente sont prévues,
2 mois au moins avant la date prévue pour le début de la vente**

1 - Déclarant

Nom, Prénoms (OU, pour les personnes morales, dénomination sociale) :

Nom d'usage (le cas échéant) : _____

Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal ou statutaire :

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

2 – Etablissement commercial concerné par l'opération de liquidation

Nom de l'enseigne : _____

Adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Nature de l'activité : _____

N° d'immatriculation SIRET de l'établissement : _____

3 – Objet de la déclaration

Motif générateur (cocher) :

- | | | | |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Cessation d'activité | <input type="checkbox"/> | Suspension saisonnière d'activité | <input type="checkbox"/> |
| Changement d'activité | <input type="checkbox"/> | Modification substantielle des conditions d'exploitation
(exemples : travaux, déménagement, changement enseigne, ...) | <input type="checkbox"/> |

Nature des marchandises liquidées : _____

→

Date de début de la liquidation : _____

Date de fin de la liquidation : _____

Durée (2 mois maximum) : _____

4 – Pièces à joindre à la déclaration

⇒ Toute pièce (attestation ou courrier) justifiant, selon le motif de la demande, de la perspective d'une cessation de commerce, d'une suspension saisonnière, d'un changement d'activité ou d'une modification substantielle des conditions d'exploitation et, notamment, en cas de prévision de travaux importants, le(s) devis correspondant(s) justifiant l'arrêt momentané de l'activité

⇒ un inventaire détaillé des marchandises concernées par l'opération de liquidation comportant au minimum les renseignements suivants : nature et dénomination précise des articles, quantités, prix d'achat moyen hors taxe, prix de vente ; les produits dont le prix de vente unitaire est inférieur à 5 € peuvent être décrits par lots homogènes. (seules peuvent faire l'objet d'une vente en liquidation, les marchandises inscrites à l'inventaire.)

⇒ un extrait récent du registre du commerce et des sociétés

⇒ le cas échéant, si la déclaration est faite par un mandataire, une copie de sa procuration

5 – Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration, (Nom et prénom), M _____
_____, certifie exacts les renseignements qui y sont
contenus et m'engage à respecter les dispositions des articles L. 310-1, R. 310-2 et suivants, A. 310-1
et suivants du code de commerce.

Date :

Signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente en liquidation constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Date limite de notification de la liste des pièces à fournir :

Date d'arrivée du dossier complet :

Date de délivrance et numéro de récépissé de déclaration :

Observations :